

Paris, le 29 mai 2009

Pourquoi un ajustement est-il parfois introduit dans les variations de population ?

L'introduction d'un ajustement est destinée à assurer la cohérence entre, d'une part, la variation de la population de la France déduite des résultats de deux recensements et, d'autre part, les composantes de cette variation, le solde naturel et le solde migratoire, estimées par ailleurs. L'ajustement constitue alors une troisième composante, fictive, de la variation de population, qui permet de caler les estimations de population sur les résultats du recensement. L'ajustement traduit ainsi un défaut de comparabilité entre les chiffres issus de deux recensements. Il peut être lié à une évolution de la méthode de recensement mais également aux évolutions mêmes de la société.

Quand un recensement est disponible, ses résultats, ramenés au 1er janvier, servent de référence pour les estimations de population. C'est en effet la source d'informations qui permet de connaître de façon la plus précise la population, sa décomposition selon l'âge, le sexe, la situation matrimoniale, de façon cohérente entre les différents échelons territoriaux.

Entre deux recensements, les estimations de population sont actualisées à partir des statistiques d'état civil et d'une estimation du solde migratoire. Lorsque de nouveaux résultats du recensement sont disponibles, un écart peut apparaître entre l'évolution déduite des résultats des recensements et l'évolution déduite des estimations du solde naturel et du solde migratoire.

Cet écart peut résulter d'une imprécision dans l'estimation du solde naturel ou du solde migratoire. En France, l'état civil fait l'objet d'une gestion rigoureuse et les statistiques qui en sont issues sont de bonne qualité. On peut admettre que l'imprécision sur le solde naturel est négligeable. Le solde migratoire est sujet à une certaine marge d'imprécision. Il est calculé à partir de sources, diverses et parcellaires, influencées par les changements de réglementation et de mode de gestion. Ainsi, les entrées d'étrangers non ressortissants de l'Union européenne sont beaucoup mieux connues que les autres entrées et que les sorties du territoire.

Mais l'écart peut aussi résulter d'une évolution de la qualité de l'estimation de la population entre les deux recensements : une mesure n'est jamais parfaite, même dans le cas de recensements. Ce sont des opérations à très grande échelle qui font l'objet d'omissions et de doubles comptes dont l'ampleur est limitée mais variable dans le temps.

Par exemple, au recensement de 1999, une procédure spécifique avait été mise en place pour mieux pallier les risques de compter deux fois des étudiants qui pouvaient être recensés chez leurs parents et chez eux, quand ils disposaient de leur propre logement. Par ailleurs, avec l'évolution de la société, l'accès à l'intérieur des immeubles est plus difficile et les personnes sont devenues plus difficilement joignables. Ces deux facteurs contribuent à minorer la variation de population calculée à partir des recensements de 1990 et de 1999.

A l'inverse, à partir de 2004, la rénovation du recensement, caractérisée par des enquêtes annuelles de moindre ampleur a permis d'effectuer un suivi plus rapproché de la collecte et de limiter le nombre de personnes non recensées. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, l'utilisation d'un répertoire exhaustif des immeubles est allée dans le même sens. En revanche, l'étalement de la collecte sur cinq ans, elle, a peut-être conduit à des doubles comptes un peu plus nombreux.

Selon le diagnostic porté, l'écart peut donner lieu à une révision du solde migratoire précédemment réalisée. Ce fut, par exemple, le cas après le recensement de 1990. Il peut aussi se traduire par l'introduction d'un ajustement. Ce fut le cas après les recensements de 1968 et de 1999. C'est aussi le cas avec les résultats du recensement de 2006, comme le tableau ci-dessous l'illustre.

La variation de la population du 1^{er} janvier 1999 au 1^{er} janvier 2006

Population recensement réropolée au 1 ^{er} janvier 1999 (1)	60 123 000
Population recensement au 1 ^{er} janvier 2006 (2)	63 186 000
Variation de population d'après les recensements (2) - (1)	3 063 000
Solde naturel estimé (3)	1 784 000
Solde migratoire estimé (4)	618 000
Variation de population d'après les estimations (3) + (4) = (5)	2 402 000
Ajustement (6)	661 000
Variation de population d'après les estimations révisées (5) + (6)	3 063 000

Champ : France au 01/01/2008 (hors COM de Saint-Martin et de Saint-Bathélemy)

Sources : Insee, recensements de la population 1999 et 2006 et statistiques de l'état civil.

Ce tableau montre que sur la base du recensement de 1999, la population s'établissait à 60,123 millions d'habitants en France au 1^{er} janvier 1999. D'après le recensement de 2006, au 1^{er} janvier 2006, elle est de 63,186 millions d'habitants. Entre le 1^{er} janvier 1999 et le 1^{er} janvier 2006, la population observée a augmenté de 3,063 millions de personnes. Selon les statistiques de l'état civil, le mouvement naturel (naissances moins décès) contribue à cette hausse pour 1,784 million d'habitants. Le solde migratoire y contribuerait, pour sa part, pour 0,618 million. L'introduction d'un ajustement de 661 000 permet donc de faire coïncider la variation de la population observée entre deux recensements et la variation de population déduite du solde naturel et du solde migratoire.

La révision de l'estimation de population au 1^{er} janvier 2006 conduit à réviser également les estimations de population du 1^{er} janvier 2000 au 1^{er} janvier 2005. Pour cela, l'ajustement de 661 000 a été réparti de façon égale sur les sept années de la période, les estimations du mouvement naturel et du mouvement migratoire n'étant pas modifiées. Les estimations de population jusqu'au 1^{er} janvier 2006 inclus sont désormais définitives.

